



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 3 l) de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Questions soumises pour examen et décision :**  
**comptabilité environnementale et économique**

## Rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique

### Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2018/227 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique. Le rapport présente les progrès accomplis durant l'année écoulée et les futures activités du Comité. Il s'articule autour des cinq axes de travail du Comité, à savoir : a) coordination et promotion ; b) travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche ; c) développement des bases de données ; d) mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques ; e) réponse statistique aux nouveaux enjeux. Le rapport se conclut par une liste de questions à examiner.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (27 février 2019).

\*\* E/CN.3/2019/1.



## I. Introduction

1. À sa quarante-neuvième session, tenue du 6 au 9 mars 2018, la Commission de statistique a adopté la décision 49/110 (voir E/2018/24-E/CN.3/2018/37, chap. I, sect. B), dans laquelle elle :

a) A salué les travaux menés par le Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique, qui sont exposés en détail dans son rapport, noté l'utilisation et l'importance croissantes du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE)<sup>1</sup>, et engagé le Comité à intensifier ses travaux dans le domaine de l'application du SCEE ;

b) A demandé au Comité d'experts de poursuivre ses activités de coordination à l'appui du SCEE, en mettant bien en évidence sur son site Web le super calendrier, son programme de travail et la liste des groupes menant des travaux sous ses auspices ainsi que le mandat de chacun de ces groupes ;

c) A appuyé la promotion du programme de recherche du Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique, et prié le Comité d'experts d'élaborer un recueil destiné à concourir à sa mise en œuvre dans les pays et de faire progresser les travaux visant à établir des liens entre le SCEE et les comptes satellites du tourisme en vue de favoriser la mesure du tourisme durable ;

d) A souscrit à la révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) et encouragé les pays à contribuer financièrement et en nature à ce travail ainsi qu'à continuer de tester ce système pour contribuer à sa révision ;

e) A souligné qu'il importait d'élaborer des bases de données mondiales sur le SCEE à partir des ensembles existants de données nationales et internationales, dans la mesure du possible, rappelé qu'il était essentiel que les pays approuvent les données figurant dans la base avant leur diffusion, et insisté sur la nécessité d'améliorer les statistiques de base en vue de l'application du SCEE ;

f) A salué les efforts faits par le Comité d'experts pour consolider le renforcement des capacités nationales en intensifiant la coordination, la formation en ligne et l'assistance technique sur place, et en dispensant davantage d'ateliers en présentiel, de façon à répondre efficacement aux besoins nationaux, et engagé la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales à élargir son appui aux pays, en faisant fond sur la mise en place réussie du projet de Compte de l'ONU pour le développement et sur l'expérience acquise dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques<sup>2</sup>, financé par l'Union européenne ;

g) A pris note des précisions données par le Secrétariat concernant l'utilisation des statistiques et des bilans énergétiques appropriés figurant dans les bases de données internationales comme point de départ pour l'établissement de comptes énergétiques du SCEE au niveau national ;

h) A insisté sur le fait que l'application du SCEE facilitait le décloisonnement au sein des organismes nationaux de statistique et des systèmes de statistique nationaux et permettait ainsi d'harmoniser les concepts, les définitions et la terminologie à l'échelle des systèmes ;

i) A noté que l'utilisation du SCEE aux fins de la compilation des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable rencontrait un fort soutien, et prié le

<sup>1</sup> Voir <https://seea.un.org>.

<sup>2</sup> Voir <https://seea.un.org/home/Natural%20Capital%20Accounting> (en anglais).

Comité d'experts de jouer un rôle actif dans ce travail en vue de l'examen des indicateurs en 2020 ;

j) A pris note de la stratégie de communication et accueilli avec satisfaction la lettre d'information et les efforts visant à promouvoir le SCEE au sein de la communauté statistique et auprès des décideurs et autres parties prenantes ;

k) A demandé que les statistiques sur les océans soient prises en compte dans le cadre du travail de révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), et pris note du souhait exprimé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de jouer un rôle directeur dans ce travail ;

l) S'est félicitée de la mise au point du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en collaboration avec la Division de statistique, et a encouragé sa mise en œuvre.

2. Les travaux du Comité sont organisés autour de cinq grands domaines de travail, les membres du Bureau pilotant les composantes correspondantes du programme de travail, conformément au mandat du Comité. Ces domaines sont les suivants : domaine A – Coordination, piloté par Statistique Canada ; domaine B – Travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche, scindé en deux sous-domaines : domaine B1 – Cadre central du SCEE, piloté par Statistics Netherlands et domaine B2 – Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), piloté par Eurostat ; domaine C – Développement des bases de données, piloté par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; domaine D – Mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques, piloté par Statistics South Africa ; domaine E – Réponse statistique aux nouveaux enjeux, dirigé par l'Australian Bureau of Statistics.

3. Les travaux du Comité portent également sur l'établissement des comptes au niveau national dans le cadre des projets et programmes sur la comptabilité économique et environnementale, tels que le projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques et le programme WAVES (Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services – Comptabilisation du capital naturel et valorisation des services écosystémiques) de la Banque mondiale<sup>3</sup>.

4. Le présent rapport contient une analyse des progrès réalisés au cours de l'année écoulée et du programme de travail à moyen terme. Les questions à examiner sont présentées dans la section VII.

## II. Domaine A – Coordination

5. Les parties prenantes du SCEE et les acteurs concernés sont issus de divers horizons, tant au sein qu'en dehors de la communauté statistique. Les efforts de coordination visent à harmoniser les activités menées par les différents groupes et organismes internationaux qui travaillent dans le domaine de la comptabilité environnementale (mise au point de méthodes, coopération technique, élaboration de supports de formation, développement des capacités nationales et collecte et établissement de données), afin d'éviter les chevauchements. En outre, la mise en place d'une communication ouverte et transparente permet d'informer toutes les

<sup>3</sup> Voir [www.wavespartnership.org](http://www.wavespartnership.org).

parties prenantes et de leur donner la possibilité d'apporter leur contribution et de partager des solutions.

6. Le site Web du SCEE, qui permet de communiquer des informations et d'annoncer les événements et initiatives à venir auprès des parties prenantes, joue un rôle essentiel. La Division de statistique a publié sur son propre site Web un programme des manifestations se rapportant au SCEE, le but étant de promouvoir ces événements et d'accroître leur visibilité, et d'y faire participer les membres du Comité. Ces derniers ont proposé à la Division d'ajouter des manifestations au programme, qui est actuellement consultable en ligne. En outre, des pages Web collaboratives ont été mises au point pour aider les membres du Comité à travailler plus efficacement ensemble. Des pages Web ont été créées pour chaque domaine d'activité du Comité, ainsi que pour la révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) et le projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques. Pour ce dernier projet, la Division prévoit également d'établir une banque de documents sur son nouveau site Web, le but étant d'améliorer l'ancien système, en intégrant, en plus des comptes, des éléments tels que les documents de politique générale et des fichiers multimédias, et de faciliter la navigation.

7. Le groupe de travail chargé de la coordination s'est employé à créer un répertoire en ligne regroupant les supports de formation relatifs au SCEE, qui seront à terme consultables sur le site Web. Ces supports seront destinés à des personnes s'intéressant au SCEE et à des formateurs recherchant des documents sur lesquels s'appuyer pour la conduite d'ateliers nationaux ou régionaux ou la présentation d'exposés, selon les besoins. Plusieurs organisations ont répondu à l'appel lancé par la Division de statistique et fourni des supports pédagogiques pour le répertoire (présentations PowerPoint, modules en ligne, manuels, etc.). Le groupe de travail est en train de concevoir un système de classement des documents pour faire en sorte que les utilisateurs puissent facilement trouver le type de support qu'ils recherchent. Il élabore également une procédure d'évaluation rationalisée pour s'assurer de la conformité de tous les documents publiés avec les principes et méthode du SCEE. Un projet d'évaluation est actuellement à l'essai.

8. L'une des activités stratégiques poursuivies dans le cadre du programme de travail consiste à utiliser le SCEE de façon systématique dans les processus d'élaboration des politiques, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable, les changements climatiques et la biodiversité. Parmi les travaux menés en 2019, qui se poursuivront jusqu'en 2020, des mesures seront prises pour continuer d'intégrer le SCEE dans la mise en œuvre des objectifs. L'utilisation du SCEE a été examinée dans un document du Groupe de travail chargé d'étudier les liens existant entre les statistiques relatives aux objectifs de développement durable et dans un exposé, qui ont tous les deux été présentés au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, à Stockholm, en novembre 2018. S'appuyant sur des initiatives et des textes antérieurs, le Comité prévoit de présenter au Groupe d'experts un document plus détaillé et plus complet sur la manière dont le SCEE peut servir de base pour définir des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Ce document sera adressé au Groupe d'experts dans le courant de l'année 2019. En outre, dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques, il est prévu d'évaluer l'intérêt du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) au regard de plusieurs cadres d'indicateurs nationaux et internationaux, notamment les objectifs de développement durable.

9. En outre, le Comité envisage de généraliser l'application du SCEE pour l'élaboration de politiques relatives à la biodiversité, dans la perspective du cadre de la biodiversité pour l'après-2020. En novembre 2018, les membres du Comité qui collaborent également au projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques ont participé à une manifestation tenue en marge de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, organisée par la Division de statistique et le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE, avec l'appui de l'Union européenne, laquelle était consacrée à l'utilisation de la comptabilisation du capital naturel et du SCEE à l'appui du cadre de la biodiversité pour l'après-2020. En outre, en décembre 2018, le Comité a présenté au secrétariat de la Convention sur la diversité biologique un document exposant la manière dont on pouvait utiliser le SCEE pour évaluer le cadre pour l'après-2020.

10. Par ailleurs, le Comité a collaboré avec des spécialistes des changements climatiques en vue de la révision, en 2019, des lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, datées de 2006. Plusieurs membres du Comité ont participé à l'examen d'experts de deuxième niveau afin de transmettre les observations de la communauté statistique sur la façon dont les organismes nationaux de statistique et les normes statistiques internationales, notamment le Système de comptabilité nationale (SCN) et le SCEE, pouvaient contribuer aux directives proposées. En outre, lors de sa réunion de juin 2018, le Comité a accueilli avec satisfaction la proposition de l'équipe spéciale des statistiques liées aux changements climatiques de la Commission économique pour l'Europe (CEE), consistant à adopter une approche à « deux indicateurs » en s'appuyant sur le SCEE, chaque fois que possible. Le Comité a réaffirmé son soutien aux travaux de l'équipe spéciale et encouragé l'utilisation du SCEE pour les indicateurs de base.

### **III. Domaine B – Travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche**

11. Une grande partie du travail du Comité consiste à faire avancer le programme de recherche relatif au Cadre central du SCEE et à la comptabilité expérimentale des écosystèmes. La présente section retrace les progrès méthodologiques réalisés dans ces deux domaines. Une attention particulière est accordée au Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), qui est en cours de révision, laquelle devrait être achevée à la fin de 2020. Les activités de recherche concernant la comptabilité expérimentale des écosystèmes visent à faire avancer un certain nombre de questions liées à l'étendue, à l'état et à l'évaluation des écosystèmes, ainsi qu'aux services écosystémiques. Plusieurs sujets de recherche qui concernent à la fois le Cadre central du SCEE et la comptabilité expérimentale des écosystèmes sont examinés de près, afin d'assurer une harmonisation complète des travaux.

#### **A. Domaine B1 – Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique**

12. Les activités de recherche relatives au Cadre central du SCEE ont été classées par rang de priorité et une procédure a été mise en place pour la rédaction des conclusions et la publication des résultats obtenus. En 2018, trois études sur le SCEE ont été consacrées aux sujets suivants : a) cadre intégré pour les comptes des activités environnementales ; b) comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie et tableaux des ressources et des emplois ; c) définitions de structures de données mondiales aux fins de l'Échange de données et de métadonnées statistiques.

Approuvées par le Comité en juin 2018, les études ont été publiées sur le site Web du SCEE<sup>4</sup>. Pour faire en sorte que les progrès méthodologiques soient dûment pris en compte lors de l'établissement des données, les conclusions des études devraient être considérées comme des recommandations, les pays étant encouragés à tester et à expérimenter les changements proposés. En outre, en ce qui concerne le cadre intégré pour les comptes des activités environnementales, des notes techniques sur les dépenses de protection de l'environnement et les comptes du secteur des biens et services environnementaux sont en cours d'élaboration et intègrent les résultats de l'étude correspondante, le but étant de faciliter les essais et les expérimentations.

13. En outre, des travaux ont été engagés sur deux autres sujets : a) révision de la classification des activités environnementales et définition de la gestion des ressources ; b) élaboration d'une méthodologie concernant les subventions aux combustibles fossiles, devant être publiée par le PNUE. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale a examiné ces questions à sa 24<sup>e</sup> réunion, tenue à Dublin en octobre 2018, et les conclusions de ces débats seront synthétisées et publiées sur le site Web du SCEE.

14. En ce qui concerne la classification des activités environnementales, Eurostat mène des travaux méthodologiques afin de mieux délimiter les activités de protection de l'environnement et les activités de gestion des ressources et d'améliorer les notes explicatives relatives à la classification actuelle, qui sont nécessaires pour les activités en cours de collecte de données. Ces travaux serviront de base pour une analyse méthodologique sur laquelle reposera la future classification internationale des activités de protection de l'environnement et des activités de gestion des ressources.

15. Le PNUE a achevé la rédaction d'un projet de manuel sur la comptabilité des flux de matières à l'échelle de l'économie mondiale, qui vise à élargir le champ d'application des manuels élaborés par Eurostat et l'OCDE, afin de fournir aux pays développés et aux pays en développement des indications adaptées à leurs besoins en matière de compilation. Le manuel a été examiné par le comité technique du Cadre central du SCEE, qui a recommandé qu'il fasse l'objet d'une consultation mondiale à la fin de 2018. Les résultats de cette consultation seront présentés à la Commission de statistique dans une note d'information.

16. Les normes statistiques internationales sont régulièrement évaluées pour tenir compte des derniers changements survenus à l'échelle mondiale, de l'évolution des demandes des utilisateurs et des nouvelles connaissances statistiques. Le Cadre central du SCEE doit aussi être réexaminé fréquemment afin d'évaluer sa capacité à mettre en évidence les liens entre l'environnement et l'économie et sa pertinence pour l'élaboration de politiques et d'analyses. Statistics Netherlands et la Division de statistique rédigeront une note de cadrage pour la réunion de 2019 du Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale, afin de déterminer s'il conviendrait de revoir le Cadre central du SCEE à la lumière des travaux de recherche en cours et compte tenu du fait que le SCN 2008 pourrait prochainement faire l'objet d'une révision. En outre, le Comité collabore actuellement avec le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale pour repérer les synergies entre les programmes de recherche relatifs au SCN et au SCEE. Cette collaboration permettra de coordonner les activités méthodologiques et les travaux d'exécution et aidera à déterminer si une révision du Cadre central du SCEE est nécessaire.

---

<sup>4</sup> Voir [https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/seea\\_paper\\_integrated\\_framework\\_estat\\_v5.pdf](https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/seea_paper_integrated_framework_estat_v5.pdf), [https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/lg23\\_mfa\\_seea-cf-research\\_agenda\\_paper\\_femiapaolantoni\\_rev\\_rev\\_0.pdf](https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/lg23_mfa_seea-cf-research_agenda_paper_femiapaolantoni_rev_rev_0.pdf) et [https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/lg23\\_document\\_global\\_dsds\\_estat.pdf](https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/lg23_document_global_dsds_estat.pdf).

## **B. Domaine B1 – Cadre central du SCEE : mesurer la durabilité du tourisme**

17. Comme la Commission de statistique l'a recommandé dans sa décision 48/115 (voir [E/2017/24-E/CN.3/2017/35](#), chap. I, sect. C), le Comité a continué de collaborer avec le Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) pour élaborer un cadre statistique permettant de mesurer la durabilité du tourisme, et notamment mettre au point une note technique reliant le SCEE et le compte satellite du tourisme, soumise comme document de référence. La note technique, qui a été approuvée par le Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique à sa réunion de juin 2018, est actuellement appliquée à titre expérimental dans des pays développés et en développement. En outre, des membres du Comité et de la Division de statistique font partie du groupe de travail d'experts sur la mesure du tourisme durable, qui dirige les travaux d'élaboration du cadre statistique.

18. Actuellement mis au point sous les auspices de l'OMT, du Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme et du Comité d'experts de la comptabilité économique et environnementale, le cadre statistique pour la mesure de la durabilité du tourisme devrait être soumis pour approbation à la Commission de statistique en 2020. Le groupe de travail d'experts sur la mesure du tourisme durable rédige actuellement des chapitres du cadre statistique et a élaboré un plan d'étapes pour mener à bien sa réalisation. Le plan prévoit deux séries de consultations mondiales en 2019, afin d'obtenir la participation et les contributions de la communauté statistique, des professionnels du tourisme, du monde universitaire et du secteur privé. En outre, un comité de rédaction a été créé afin de fournir des orientations au Comité pour les statistiques et le compte satellite du tourisme en ce qui concerne l'élaboration et la mise au point finale du cadre statistique. Le comité de rédaction est composé de spécialistes des comptes satellites du tourisme, des statistiques du tourisme, des comptes nationaux et de la comptabilité économique et environnementale, faisant notamment partie de la Division de statistique et du Comité d'experts de la comptabilité économique de l'environnement.

## **C. Domaine B2 – Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale)**

19. Au cours des 12 derniers mois, le processus de révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) a beaucoup progressé. Ces travaux ont été supervisés par le Comité et coordonnés par le comité technique du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale). Les contributions de l'Australie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et d'Eurostat ont permis d'assurer le financement d'un poste d'éditeur en mars 2018. En outre, les travaux méthodologiques relatifs au projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques ont été alignés sur le processus de révision, et d'importantes ressources ont été mobilisées grâce aux activités conjointes menées à l'échelle mondiale. Un document sur les principaux objectifs de la comptabilité écosystémique est transmis à titre de document de référence.

20. Des travaux sont actuellement menés dans les principaux domaines de recherche (unités de surface, état de santé des écosystèmes, services écosystémiques et évaluation de la valeur des écosystèmes et traitement comptable). Une note récapitulant la liste des questions à examiner dans le cadre du processus de révision a été mise au point en juin 2018. Cinq groupes de travail ont été créés pour faire avancer

les travaux dans tous les domaines de recherche. La rédaction d'une série de documents de travail a commencé à la mi-2018 et se poursuivra jusqu'en mars 2019 environ.

21. L'expérience pratique des pays qui ont testé le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) a apporté une contribution précieuse au processus de révision. Ce processus est aussi largement alimenté par les expériences et les enseignements acquis par l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Mexique, qui expérimentent les comptes écosystémiques dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques. Il est également prévu d'élaborer des directives concernant l'établissement des données et des guides pour la modélisation biophysique des services écosystémiques et l'évaluation de ces services, ce qui permettra d'accompagner le processus de révision grâce à des orientations pratiques et concrètes.

22. Dans le cadre du processus de révision et du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques, plusieurs rencontres ont été organisées ces 12 derniers mois afin de réunir les organisations et les acteurs concernés par la révision et de tirer parti de leurs compétences étendues. Une réunion d'experts sur l'évaluation des écosystèmes financée et organisée par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature, en collaboration avec la Division de statistique et le PNUE, s'est tenue en avril 2018. En outre, en coopération avec le PNUE, la Banque mondiale et l'Union européenne, la Division a organisé à Long Island (États-Unis d'Amérique), en juin 2018, un forum d'experts sur la comptabilité des écosystèmes, qui a réuni plus de 100 spécialistes de la comptabilité environnementale, de l'économie de l'environnement, de la biodiversité, du géospatial et de la statistique. Le processus de révision a également été examiné à la 24<sup>e</sup> réunion du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, qui s'est tenue à Dublin en octobre 2018. Il sera aussi au centre de plusieurs rencontres à venir, dont deux autres forums d'experts (l'un en 2019 et l'autre en 2020), ainsi que de réunions de groupes d'experts et de la 25<sup>e</sup> réunion du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale.

23. L'évaluation des écosystèmes est un domaine de recherche qui fait l'objet d'une attention particulière, en raison de ses liens avec le SCN. Dans le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), l'évaluation a pour point de départ l'utilisation de valeurs d'échange conformément au SCN, ce qui favorise l'intégration avec les comptes économiques et financiers normalisés. Il existe une vaste gamme de techniques disponibles pour évaluer les services et les biens écosystémiques. Dans le cadre du programme de recherche, des spécialistes s'emploient à déterminer comment adapter au mieux ces techniques pour les utiliser dans la comptabilité écosystémique du SCEE. En outre, il convient d'examiner les complémentarités entre l'approche du SCEE et d'autres méthodes d'évaluation des écosystèmes. À cet égard, la Division de statistique et le comité technique du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) ont organisé un webinaire sur l'état des lieux des méthodes d'évaluation à l'intention des membres du Comité et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale.

24. La collaboration avec les différentes parties prenantes et la gestion de leurs attentes ont été au cœur de cette phase du processus de révision du SCEE. Une coopération étroite avec les diverses parties prenantes permet de garantir que la révision s'appuie sur l'état actuel des connaissances scientifiques, économiques et géospatiales pour évaluer l'étendue et l'état de santé des écosystèmes, ainsi que les services écosystémiques. En particulier, des efforts ont été faits pour participer à des



initiatives et partenariats existants, tels que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Partenariat pour les services écosystémiques et les initiatives menées en coopération avec le milieu universitaire.

#### **D. Domaine B2 – Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) : comptabilité des océans**

25. Compte tenu de la demande croissante de statistiques océanographiques, et conformément à la demande formulée par la Commission dans sa décision 49/110, la CESAP et le PNUE ont entrepris des travaux sur la comptabilité des océans et créé à cet égard un partenariat regroupant les parties prenantes nationales, régionales et internationales, qui a été lancé lors du premier atelier d'experts sur la comptabilité des océans pour l'Asie et le Pacifique, tenu à Bangkok en août 2018, et mis en vedette à la Conférence sur l'économie bleue durable, tenue à Nairobi en novembre 2018. La CESAP et le PNUE ont continué de s'employer de concert à perfectionner les bases théoriques des comptes des océans en tant qu'éléments du SCN et le SCEE, ainsi qu'à rechercher les autres éléments d'information nécessaires pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 (vie marine) et d'autres objectifs liés aux océans, et établir des rapports à cet égard. Ces travaux ont débouché sur la création d'un partenariat international informel poursuivant les missions suivantes : a) approfondir le concept de comptabilité des océans ; b) élaborer des recommandations techniques ; c) réaliser des études pilotes nationales pour tester et mettre en pratique les concepts. Les conclusions des essais, des expériences et des travaux méthodologiques relatifs à la comptabilité des océans contribueront également au travail de révision du cadre conceptuel du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale).

26. La CESAP a reçu un financement du Compte de l'ONU pour le développement afin de poursuivre les travaux méthodologiques et les projets pilotes nationaux visant à tester et à mettre en pratique la comptabilité des océans. En octobre 2018, l'Indonésie, la Thaïlande et Vanuatu ont accepté de prendre part à des études pilotes nationales, et des projets expérimentaux seront menés avec au moins deux autres pays. En outre, l'Afrique du Sud et le Canada expérimentent la comptabilité des océans. Les conclusions des travaux méthodologiques et des études pilotes feront l'objet d'un rapport qui sera publié avant la fin de 2019 et dans lequel figureront une série de recommandations techniques. Les recommandations techniques intégreront également les points de vue de spécialistes travaillant dans les domaines concernés, notamment les changements climatiques, les risques de catastrophe, la biodiversité et le développement économique et social. Sur le plan méthodologique, il est primordial de veiller à la cohérence, du point de vue des océans, des travaux menés dans ces différents domaines, ainsi que dans ceux des données géospatiales et des mégadonnées.

#### **IV. Domaine C – Développement des bases de données**

27. Comme la Commission de statistique l'a recommandé dans sa décision 47/106 (voir [E/2016/24-E/CN.3/2016/34](#), chap. I, sect. B), le Comité continue de constituer et de diffuser des ensembles de données mondiales basées sur le SCEE. Le Comité souligne qu'il est urgent de créer des bases de données mondiales à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a notamment réalisé des

progrès dans la mise au point d'ensembles de données dans les domaines prioritaires que sont les émissions atmosphériques, l'énergie, les flux de matières à l'échelle de l'économie et les comptes des terres. Des travaux supplémentaires doivent être menés en ce qui concerne les comptes de l'eau, à la fois pour aider les pays à établir des données pour ces comptes et pour mettre au point des techniques d'estimation. Pour diffuser les travaux en cours, le Comité envisage de regrouper les bases de données et les données nationales existantes, qui seront mises en ligne sur le site Web du SCEE.

28. La stratégie de base pour constituer les bases de données mondiales du SCEE consiste à utiliser les données correspondant au Cadre central du SCEE disponibles dans les pays, en les complétant, quand c'est possible, par des estimations basées sur les données disponibles de source internationale. Les organisations internationales ont commencé à mettre au point des techniques d'estimation pour alimenter les bases de données mondiales du SCEE dans les cas où l'on ne dispose pas de données nationales. Il convient toutefois de noter qu'il faut disposer de statistiques environnementales et économiques de haute qualité pour que ces techniques d'estimation soient fiables, et que les estimations des comptes du SCEE ne peuvent pas se substituer à ces statistiques. Conformément à l'avis de la Commission, le Comité estime qu'il importe de communiquer avec les pays avant de diffuser des données, et de faire preuve de transparence en ce qui concerne les techniques d'estimation. En outre, les données estimées devraient toujours être signalées comme telles et être distinguées et séparées des statistiques officielles.

29. À sa treizième réunion, tenue en juin 2018, le Comité d'experts a approuvé la méthode de l'OCDE concernant l'estimation des comptes des émissions atmosphériques du SCEE pour les États parties figurant à l'annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, suivant l'avis du comité technique du Cadre central du SCEE. Pour les Parties visées à l'annexe I qui n'établissent pas encore officiellement de comptes des émissions atmosphériques, les estimations de l'OCDE seront publiées à titre indicatif. On étudie actuellement la possibilité d'estimer les comptes des émissions atmosphériques pour les Parties non visées à l'annexe I.

30. En ce qui concerne les comptes de l'énergie, le Comité a pris note des progrès accomplis par la Division de statistique dans la mise au point d'un outil Excel permettant d'estimer les comptes des ressources et des emplois physiques. Cet outil est actuellement testé dans des pays pilotes et sera ensuite examiné par le Comité technique du SCEE et soumis au Comité d'experts pour approbation. Il est prévu d'organiser en 2019 des séances de formation en ligne et des ateliers afin d'aider les pays à établir les comptes de l'énergie.

31. En outre, le PNUE et le Groupe international d'experts sur les ressources ont entrepris de mettre à jour la base de données mondiale sur les flux de matières. Le manuel sur la comptabilité des flux de matières à l'échelle de l'économie mondiale permettra de constituer un ensemble de données internationales sur les comptes de flux de matières pour l'ensemble de l'économie qui soit aligné sur le SCEE. Il est complété par les travaux que mène l'OCDE, en coopération avec Eurostat et le PNUE, en vue d'élaborer une méthode harmonisée à l'échelle internationale pour estimer les flux de matières en fonction de la demande (empreinte matérielle) et établir les comptes correspondants.

32. Le Comité a également pris note de la publication mondiale de la FAO sur les comptes de la couverture terrestre. Ces comptes sont estimés à partir d'images-satellite et s'appuient sur la classification de la couverture terrestre du SCEE. Le Comité technique du Cadre central du SCEE examinera la méthodologie y relative.

33. Afin de faciliter la transmission des données, un groupe technique composé de représentants d'organisations internationales (Eurostat, FAO, OCDE, PNUE et Division de statistique) a élaboré des définitions de structure de données dans le cadre de l'Échange de données et de métadonnées statistiques, et mis au point des documents explicatifs pour les comptes SCEE suivants : émissions atmosphériques, énergie, flux de matières, terres et eau. Ces définitions ont été soumises à un examen public mené à l'échelle mondiale de mai à juin 2018. Au moment de l'établissement du présent rapport, une deuxième phase pilote était en cours, l'objectif étant d'achever l'élaboration des définitions en février 2019. La version finale de l'ensemble des définitions de structure de données du SCEE et l'édition 2019 des définitions de structure des données applicables aux statistiques macroéconomiques devraient être publiées en avril ou en mai 2019.

34. Pour progresser vers la constitution d'une base de données sur l'eau, qui représente une priorité, l'OCDE, en collaboration avec la Division de statistique, le PNUE et Eurostat, élaborera une étude exploratoire et un document de travail sur les liens entre les comptes du SCEE et les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés à l'eau, dans l'optique de la réunion du Comité, en 2019. Les organismes responsables du suivi des indicateurs liés à l'eau seront consultés au préalable pour faire en sorte que les comptes de l'eau s'inscrivent dans les procédures de suivi relatives aux objectifs.

35. À sa prochaine réunion, le Comité réfléchira à un plan pour la mise en ligne progressive, sur le site Web du SCEE, des bases de données existantes (Eurostat et OCDE) et des statistiques officielles nationales applicables au SCEE et, à terme, des estimations des comptes du SCEE. Ce plan établira des principes pour la communication avec les pays avant la diffusion des statistiques officielles et des estimations nationales, ainsi que pour le partage de techniques d'estimation et de données estimées.

36. Le Comité collabore également avec le Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle pour étudier la possibilité de créer des bases de données mondiales sur l'étendue des écosystèmes. Ces travaux seront particulièrement utiles pour le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable 6 (eau propre et assainissement) et 15 (vie terrestre), qui sont pertinents pour le SCEE.

## V. **Domaine D – Mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques**

37. La Division de statistique a créé et tenu à jour une base de données sur les pays qui utilisent les comptes du SCEE. Selon les informations fournies par les commissions régionales, les organisations internationales et les pays, plus de 80 pays ont appliqué les comptes du Cadre central du SCEE et plus de 30 pays ont utilisé les comptes du SCEE pour les écosystèmes. Cependant, pour atteindre les cibles fixées dans la décision 47/106 (voir [E/2016/24-E/CN.3/2016/34](#), chap. I, sect. B) consistant à porter, d'ici à 2020, à au moins 100 le nombre de pays adoptant des programmes de mise en œuvre du Cadre central du SCEE, et à au moins 50 le nombre de pays adoptant des programmes de comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer les capacités statistiques. À cet égard, Statistics South Africa a mené une analyse complémentaire en utilisant les résultats de l'Évaluation mondiale de 2017 et la base de données de la Division de statistique, et l'a présentée au Comité en juin 2018. L'analyse a mis en évidence les lacunes que présente l'établissement des comptes dans les différents pays et a fait ressortir que les modules relatifs à l'eau et à l'énergie étaient ceux que les pays, en particulier les pays

en développement, envisageaient d'appliquer en priorité. L'analyse comprenait également des cartes signalant les pays qui prévoient d'établir certains comptes et ceux les avaient déjà établis, le but étant de favoriser la collaboration et la coopération régionales.

38. Par ailleurs, il ressort de l'Évaluation mondiale de 2017 que le manque de fonds est le principal obstacle à la mise en application des comptes. Toutefois, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), principale source de financement environnemental dans le monde, offre une nouvelle possibilité de financement pour les comptes du SCEE. Le Fonds a été créé pour aider les pays à s'attaquer aux problèmes environnementaux, et les questions du capital naturel et de la comptabilité environnementale figurent parmi les priorités du dernier cycle d'investissements (FEM-7). Il s'agit là d'une occasion décisive de renforcer le développement et l'application des comptes du SCEE dans le monde entier et d'atteindre les objectifs fixés.

39. Statistics South Africa proposera un plan pour la révision et la soumission de l'évaluation mondiale de la comptabilité environnementale et économique et des statistiques connexes pour 2020, qui sera présenté à la réunion du Comité, en juin 2019. L'évaluation révisée sera présentée au Comité en 2020 et soumise avant la fin de 2020. Les résultats de l'évaluation seront ensuite présentés à la Commission en 2021.

40. L'année dernière, les commissions régionales et les organismes internationaux ont lancé plusieurs initiatives qui ont donné lieu à de nombreuses activités collaboratives financées par la dixième tranche du programme du Compte de l'ONU pour le développement. Dans l'année à venir, plusieurs initiatives et rencontres seront organisées pour soutenir le Cadre central du SCEE et la mise en œuvre de la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE dans les pays. Par exemple, le prochain séminaire OCDE-CEE sur l'application du SCEE, qui se tiendra à Genève en février 2019, visera à recenser les priorités, les besoins et les progrès des pays. L'enquête sur la coordination internationale, qui est fournie à titre de document de référence, donne des renseignements complémentaires sur les activités menées par l'OCDE et la CEE en ce qui concerne le SCEE.

41. Axé lui aussi sur le renforcement des capacités en vue du développement du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), le programme WAVES de la Banque mondiale prévoit actuellement une formation, des ateliers et un soutien, le but étant d'institutionnaliser le SCEE au Botswana, en Colombie, au Costa Rica, au Guatemala, en Indonésie, à Madagascar, en Ouganda, aux Philippines, au Rwanda et en Zambie. Le programme permet également de financer des projets locaux pour la mise en œuvre des comptes écosystémiques au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam.

42. La Division de statistique et les commissions régionales ont continué de créer des partenariats pour mettre en œuvre des initiatives d'apprentissage mixte, qui ont bénéficié de la participation de nombreux organismes nationaux de statistique et ministères d'exécution. Au premier semestre de 2018, la Division de statistique a collaboré avec la CEE et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale afin d'organiser des séances de formation en ligne sur le Cadre central du SCEE et des ateliers en présentiel à Amman et à Minsk.

43. Au second semestre de 2018, la formation sur le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) a été traduite en espagnol, dans le cadre d'une initiative d'apprentissage mixte s'inscrivant dans le projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques. Dans le cadre de cette initiative, un atelier en

présentiel a été organisé à Rio de Janeiro (Brésil) en novembre 2018, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

44. En 2018, la Division de statistique a également mis au point et diffusé des cours de formation en ligne sur l'eau et l'énergie. À l'heure actuelle, le programme de formation en ligne, que les intéressés peuvent suivre gratuitement à leur rythme, comprend les modules suivants<sup>5</sup> :

- a) Introduction au Cadre central du SCEE (disponible en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en russe) ;
- b) Introduction au Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) (disponible en anglais et en espagnol) ;
- c) Formation approfondie sur le SCEE-énergie (disponible en anglais) ;
- d) Formation approfondie sur le SCEE-eau (disponible en anglais) ;

En outre, la formation en ligne sur le SCEE-énergie est actuellement traduite en russe en vue d'une initiative d'apprentissage mixte qui sera menée au cours du premier semestre 2019.

## VI. Domaine E – Réponse statistique aux nouveaux enjeux

45. À sa quarante-huitième session, la Commission de statistique a invité le Comité à élaborer des documents visant à promouvoir le SCEE, et notamment à mettre en avant son intérêt pour la formulation et l'évaluation des politiques. Le SCEE, qui est un dispositif statistique, peut aussi servir de cadre d'analyse et d'orientation des politiques, à l'appui de prises de décision intégrées. Il importe de mettre en évidence les applications pratiques du SCEE pour faire en sorte que les comptes du SCEE soient utilisés dans l'élaboration de politiques intégrées et que le SCEE reste un cadre statistique centré sur la demande.

### A. Outils de communication

46. Le Comité a principalement utilisé son site Web pour communiquer avec les parties prenantes, les acteurs publics et la population. Dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques, le site Web a été enrichi et mis à jour régulièrement qu'y figurent les dernières actualités et informations concernant la mise en œuvre du SCEE, les études de cas nationales, les progrès méthodologiques et les applications pratiques. Pour améliorer la convivialité du site, la Division de la statistique procédera à sa restructuration, le but étant de permettre aux utilisateurs nouveaux et anciens de trouver plus facilement ce qu'ils recherchent.

47. Pour promouvoir l'utilisation du SCEE et ses applications pratiques, un bulletin d'information trimestriel intitulé « News & Notes » (Actualités et observations) est envoyé aux membres du Comité, aux contacts du SCEE et aux autres abonnés. Afin de toucher des publics divers, le bulletin porte sur des sujets variés, notamment l'application du SCEE dans les pays développés et en développement, l'état d'avancement du projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques, les études de cas d'applications réussies du SCEE, les nouveautés méthodologiques et les liens avec les politiques. En outre,

<sup>5</sup> Les modules de formation sur le SCEE sont disponibles à l'adresse <https://elearning-cms.unstats.un.org/>.

chaque trimestre, les membres du Comité informent l'Australian Bureau of Statistics et la Division de statistique des manifestations à venir et des publications récentes à inscrire dans le bulletin. Afin d'élargir le public cible et d'attirer de nouveaux lecteurs, le bulletin est cité et mis en avant dans les lettres d'information des organisations non gouvernementales qui travaillent dans le domaine de la comptabilisation du capital naturel. La Division de statistique continuera à rechercher des plates-formes variées pour promouvoir le bulletin, afin d'établir des ponts avec les nombreux acteurs concernés par SCEE.

48. Le Comité a également mis l'accent sur les réseaux sociaux pour informer les parties prenantes des activités, des progrès et des étapes clés de mise en œuvre du SCEE. Lors de sa réunion de gestion de juin 2018, le Comité a organisé une séance pratique sur l'utilisation de Twitter, qui était axée sur la rédaction de messages ciblés à l'intention des parties prenantes. Le Comité a utilisé Twitter pour informer ses membres, ainsi que les parties prenantes extérieures, des progrès récents et des applications thématiques du SCEE.

## **B. Traitement des nouveaux enjeux**

49. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour élaborer des documents visant à promouvoir les applications pratiques du SCEE, la Division de statistique a commencé à travailler sur une série de documents d'orientation, avec le financement du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement. Les documents auront pour objet de susciter l'intérêt des décideurs et des analystes, et exposeront comment le SCEE peut être utilisé comme cadre analytique pour aborder des enjeux particuliers. Les documents portant sur des sujets particuliers seront accompagnés d'un document de synthèse, et leur élaboration sera supervisée par un comité de rédaction, composé notamment de membres du Comité. Dans leur ensemble, ces documents formeront une quatrième publication qui complètera le Cadre central du SCEE, le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) et les Applications et extensions du SEEA. En outre, pour promouvoir les échanges avec les ministères d'exécution, les analystes politiques et les décideurs, les documents de réflexion serviront de base à l'élaboration de modules d'apprentissage en ligne sur les applications pratiques du SCEE.

50. En tant qu'organe intergouvernemental, le Comité a un rôle important à jouer, en veillant à ce que les progrès statistiques soient pris en compte dans les procédures de suivi des différents cadres d'élaboration des politiques. Le troisième Forum sur la comptabilisation du capital naturel au service de meilleures politiques publiques, qui s'est tenu à Paris en novembre 2018, a porté sur l'application de la comptabilisation du capital naturel aux politiques relatives à la biodiversité et aux changements climatiques. Organisé par le programme WAVES de la Banque mondiale, la Division de statistique, le Gouvernement néerlandais et la plateforme Natural Capital Coalition, le Forum a réuni des participants issus d'organismes nationaux de statistique, de ministères d'exécution, du monde de l'entreprise et d'autres secteurs pour étudier dans quelle mesure la comptabilisation du capital naturel et le SCEE, en tant que dispositif intégré, pouvaient aider à mesurer les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, du cadre de la biodiversité pour l'après-2020, de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable. Les participants ont également réfléchi à une stratégie visant à systématiser la prise en compte de la comptabilisation du capital naturel dans les programmes mondiaux, notamment le cadre de la biodiversité pour l'après-2020 et la révision de l'Accord de Paris, prévue en 2020.

## VII. Questions à examiner

51. La Commission de statistique est invitée à faire connaître ses vues sur les points suivants :

a) Les activités envisagées pour améliorer la coordination et éviter les chevauchements dans la définition des méthodes et le renforcement des capacités, pour ce qui est du SCEE et des statistiques connexes (voir section II) ;

b) Les activités et les procédures envisagées pour promouvoir, le cas échéant, l'utilisation du SCEE aux fins du suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (voir section II) ;

c) Les activités entreprises pour généraliser le SCEE dans les domaines des changements climatiques et de la biodiversité (voir sect. II) ;

d) Les procédures envisagées pour déterminer s'il convient de réviser le Cadre central du SCEE (voir sect. III) ;

e) L'achèvement et l'adoption du manuel sur la comptabilité des flux de matières à l'échelle de l'économie mondiale, qui renfermera des directives concernant l'établissement des données, en vue d'aider les pays à établir des comptes de flux de matières à l'échelle de l'économie (voir sect. III) ;

f) Les progrès réalisés dans l'élaboration du cadre statistique pour la mesure de la durabilité du tourisme et la marche à suivre envisagée pour poursuivre cette élaboration (voir sect. III) ;

g) Le processus de révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) (voir sect. III) ;

h) L'évolution vers des bases de données mondiales et la diffusion des ensembles de données existants par l'intermédiaire du site Web du SCEE (voir sect. IV) ;

i) La stratégie de mise en œuvre des objectifs de 2020, axée sur l'apprentissage en ligne, les ateliers pratiques en présentiel et l'appui technique aux pays (voir section V) ;

j) Les activités proposées pour promouvoir le SCEE et aborder les nouveaux enjeux (voir sect. VI).